



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Date de convocation :

10/10/2021

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGES, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs Alain DOMENECH, Xavier BERAGUAS, OLIVE Denis, Claudie SERRE, Maryse NOGUES, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Amande IGLESIAS, Caroline MERLE, Melissa OBBIH, Nicole HERISSON, Georges LLOBET, Danielle POUDADE, Daniel RENOULEAU **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Naïma METLAINE (pouvoir à Xavier BERAGUAS), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Annabelle ALLESSANDRIA), Damien OTON (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Yassine SEBHAOUI (pouvoir à Caroline PAGES), Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Georges LLOBET), Vanessa DENAYRE (pouvoir à Danielle POUDADE).

Absente : Melle Jade SAVOYE

Mme Danielle POUDADE e a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/86 : AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE POUR LA POLICE MUNICIPALE.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 décembre 2016, qui valide un règlement intérieur du personnel de la commune. Ce document avait été élaboré avec la participation des responsables de services et les représentants du personnel. Celui-ci avait été ensuite transmis au Comité Technique (CT) pour avis. Avis favorable le 29 novembre 2016.

Ce « Guide du personnel » était destiné à tous les agents de la Commune, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, de prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

A ce jour, il s'agit de valider un avenant spécifique à la police municipale, afin de préciser les règles de fonctionnement du service, notamment pour garantir une présence permanente de deux agents, pour des contraintes de sécurité.

Il s'agit aussi d'établir les missions du service, comme de la pluri-communale.

Monsieur le Maire informe que le Comité Technique a donné un avis favorable lors du CT du 08 novembre 2021.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant pour la police municipale, du règlement intérieur du personnel de la commune d'Ille sur Tet.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE de l'approbation de l'avenant police municipale du règlement intérieur du personnel de la commune d'Ille sur Tet, document joint en annexe. Il sera mis en application à partir du 1^{er} décembre 2021.

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 18 novembre 2021

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER